

WE ARE YOUR DOL

NEW
YORK
STATE

Department
of Labor

SYSTÈME D'ÉCHANGE DE DONNÉES DE L'ÉTAT SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE (SIDES)

QU'EST-CE QUE LE SIDES ?

Le système d'échange de données de l'Etat sur l'assurance chômage (SIDES) est un système basé sur le Web qui permet au ministère du Travail et aux employeurs de communiquer directement et de manière efficiente lorsqu'une nouvelle demande d'assurance chômage est introduite. Le système vous transmet directement les questions du ministère du Travail relatives aux nouvelles demandes d'assurance chômage introduites par les anciens employés afin que vous puissiez y répondre promptement et que nous puissions les traiter diligemment tout en évitant les fraudes dans le système. Créé en partenariat avec la « National association of State Workforce agencies » (Association nationale des agences étatiques de placement), le système SIDES vous aidera ou votre représentant (par exemple, un administrateur tiers) à répondre aux questions sur les demandes d'assurance de manière simple, précise et opportune.

LE SIDES COMPREND DEUX ASPECTS

- 1. Le système de réponse électronique SIDES pour entreprise :**
Pour les employeurs ayant un petit nombre de salariés et n'ayant pas de représentant (par exemple, un agent de paie), le système de réponse électronique SIDES est un moyen facile de répondre électroniquement à nos questions et à nos demandes.
- 2. SIDES pour administrateurs tiers et grands employeurs :**
Pour les grands employeurs, SIDES offre une interface de partage des données et de suivi des dossiers plus automatisée et plus efficace que les systèmes actuels entre vous, vos administrateurs tiers et les réseaux des agences de l'État. Parce que les systèmes informatiques « communiquent » entre eux, SIDES constitue le moyen le plus fiable et le plus efficace de traiter votre grand volume de transactions d'informations sur l'assurance-chômage.

EN QUOI SIDES EST-IL IMPORTANT POUR MOI ?

Lorsqu'un travailleur se retrouve au chômage et demande des prestations d'assurance chômage, le ministère du travail contacte ses anciens employeurs pour savoir pourquoi le travailleur a quitté ou perdu son emploi. Nous comptons sur les employeurs pour nous fournir ces informations afin que nous puissions les utiliser, ainsi que les informations fournies par le travailleur, pour déterminer si ce dernier a droit à des prestations d'assurance chômage.

L'une des principales causes des paiements incorrects de l'assurance chômage aux travailleurs est le manque d'informations précises sur les raisons pour lesquelles un travailleur a quitté ou perdu son emploi. Afin d'éviter les paiements indus de prestations, les employeurs doivent répondre à nos demandes de manière précise, complète et dans les délais impartis. Ce faisant, ils nous aident à protéger leur entreprise et à éviter d'éventuelles fraudes.

SIDES vous procure plusieurs autres avantages, notamment les suivants :

- Son utilisation est gratuite.
- Il offre un format standardisé au niveau national pour les demandes d'information.
- Sa fonction de contrôle des données assure l'échange d'informations complètes et valides.
- Vos demandes d'information vous parviennent plus rapidement, ce qui vous permet d'y répondre plus vite.
- Un accusé de réception vous est envoyé pour prouver que votre réponse a été traitée dans les délais.
- Le système propose un point de contact unique pour les questions et les réponses.
- Il offre une réduction du nombre d'appels téléphoniques de suivi et de correspondance.
- Il réduit vos frais d'affranchissement et génère moins de papier.
- Il améliore la détection des fraudes.

En bref, SIDES vous aide à répondre rapidement et de manière complète à nos questions sur la cessation d'activité de vos anciens employés. Cela permet d'éviter que des paiements soient versés à des personnes qui ne les méritent pas, tout en préservant l'intégrité du fonds fiduciaire de l'assurance chômage et du compte de votre employeur. La prévention de la fraude permet en fin de compte aux employeurs d'économiser de l'argent.

COMMENT SOUSCRIRE AU SYSTÈME DE RÉPONSE ÉLECTRONIQUE SIDES POUR ENTREPRISE ?

L'inscription au système de réponse électronique SIDES est facile. Il vous suffit de suivre les deux étapes suivantes :

1. Si vous ne disposez pas d'un compte de services en ligne pour l'assurance chômage, rendez-vous sur labor.ny.gov/ui/Authentication/index.shtm.

Si vous disposez déjà d'un compte de services en ligne du ministère de la Fiscalité et des Finances, vous pouvez le mettre à jour en suivant les instructions sur la façon d'utiliser ce compte, accessibles à l'adresse labor.ny.gov/ui/Authentication/index.shtm. Notez que notre compte de services en ligne vous offre d'autres avantages, notamment l'accès aux informations relatives à votre compte d'assurance chômage, la possibilité d'effectuer des déclarations trimestrielles en ligne, un moyen sécurisé de communiquer avec le ministère du Travail et bien d'autres choses encore.

2. Appelez le **1-888-899-8810**. Un représentant examinera votre compte et vous inscrira à SIDES.

COMMENT LE SYSTÈME DE RÉPONSE ÉLECTRONIQUE SIDES POUR ENTREPRISE M'INFORMERA D'UNE DEMANDE ? COMMENT DOIS-JE RÉPONDRE ?

Lorsqu'un ancien employé demande des prestations d'assurance chômage, vous recevrez un message électronique sur SIDES par l'intermédiaire de votre compte de services en ligne d'assurance chômage. Vous recevrez un e-mail distinct sur votre compte de messagerie vous informant de l'existence d'un message urgent en attente.

Connectez-vous à votre compte et consultez votre message. Le message contiendra un lien, un code PIN et des instructions sur la manière et le moment de répondre à la demande. Cliquez sur le lien, connectez-vous au système SIDES et répondez convenablement.

COMMENT PUIS-JE M'INSCRIRE À SIDES POUR ADMINISTRATEURS TIERS ET GRANDS EMPLOYEURS ?

Les grands employeurs et les administrateurs tiers peuvent obtenir des informations supplémentaires sur le développement d'une interface SIDES et l'inscription à l'adresse suivante :

ASSOCIATION NATIONALE DES AGENCES ÉTATIQUES DE PLACEMENT (NASWA)

Site Web : uisides@naswa.org

Pour plus d'information sur le système de réponse électronique SIDES pour entreprise et sur le système SIDES pour administrateurs tiers et grands employeurs, rendez-vous sur notre site à l'adresse labor.ny.gov/go/SIDES.